



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr>

Paris, le 30 juin 2008

Gestion de l'alerte sur l'huile de tournesol contaminée

Suite à l'alerte sur l'huile de tournesol en provenance d'Ukraine¹ déclenchée le 25 avril 2008 par la France, il avait par ailleurs été signalé que deux autres lots d'huiles de tournesol contaminées par de l'huile minérale (paraffine), ayant la même origine, étaient arrivés en France au cours du mois d'avril.

Ces produits, compte tenu de la nature de l'huile minérale en cause, ne présentent pas de risque pour la santé en deçà d'un seuil de 300 mg par kg selon les experts sanitaires (Agence Européenne de Sécurité des Aliments, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments). La DGCCRF avait donc demandé le 7 mai dernier à l'ensemble des professionnels de retirer les produits dépassant ce seuil.

Toutefois, au-delà des aspects de sécurité alimentaire, la présence d'huile minérale rend les produits non conformes aux qualités substantielles attendues des consommateurs. Par suite, la Commission européenne a considéré, dans sa notification du 27 juin, que la non-conformité était établie pour les huiles contenant plus de 100 mg d'huile minérale par kg et les produits fabriqués à partir de ces huiles. Les Etats membres se sont accordés sur le fait qu'il convenait d'appliquer ce seuil à toutes les huiles de tournesol mises sur le marché à compter du 25 avril ou utilisées dans la fabrication de produits finis à compter de cette même date.

En accord avec cette recommandation, les autorités françaises ont interdit la commercialisation de toute huile de tournesol contaminée au-delà de ce seuil ou denrée fabriquée avec une telle huile après le 25 avril.

Les services d'enquête de la DGCCRF veillent au respect de cette mesure.

Contact presse DGCCRF : Gérard Péruilhé au 01 44 97 23 91

¹ Voir communiqué de presse du 15 mai 2008 et point de situation du 27 mai 2008 « huile de tournesol en provenance d'Ukraine »